

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

Les Habitats Naturels indiqués sont ceux d'Intérêt Communautaire et d'Intérêt Communautaire Prioritaire (avec un astérisque*)

ZONES HUMIDES

Communauté flottante à Rubanier

*Source d'eaux dures

*Tourbière haute active :

- *Buttes de sphaignes colorées
- *Base des buttes de sphaignes
- *Tourbières à Narthécie

Bas-marais alcalin

Mégaphorbiaies et Ourlets riverains alluviaux

Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées



Espèce végétale associée :

La Droséra à feuilles rondes : assez régulièrement observée dans les tourbières, espèce protégée au niveau national (annexe II)

PELOUSES ET PRAIRIES

Prairie de fauche de montagne

Prairie acidiphile à Molinie

*Pelouse acidiphile fermée – si riche en espèces

- *Pelouse dominée par le Nard
- *Pelouse dominée par la fétuque rouge et l'agrostide commun

*Nardaie mésophile pyrénéo-alpine – si riche en espèces

*Nardaie pyrénéo-alpine hygrophile – si riche en espèces

Pelouse pyrénéenne fermée à Gispet

Pelouse du Mesobromion des Pyrénées occidentales

Pelouse à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales

Pelouse à Sesslerie du Mesobromion des Pyrénées occidentales

Pelouse du Xérobromion Pyrénéen

Pelouse pyrénéenne mésophile à Laïche sempervirente

Pelouse pyrénéenne à Fétuque de Gautier



Espèce végétale associée :

La Tulipe australe : espèce méditerranéenne, première observation en Haute-Garonne

FORETS

Hêtraie (et Hêtraie –Sapinière) acidiphile

Hêtraie calcicole à Céphalanthère

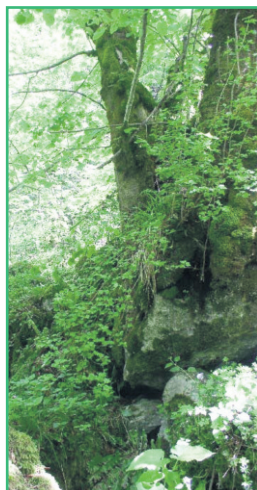
*Forêt de ravin

- *Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore
- *Forêt de ravin thermophile à Tilleul

Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne

Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux

Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulanes pyrénéennes



LANDES ET FOURRES DE RECONQUETE

Lande montagnarde à Callune et Genêt poilu

Lande naine à Azalée et Myrtille

- Lande à Azalées
- Lande à Myrtilles

Lande à Rhododendron

Lande à Camarine et aïrelles

Fourré de Genévriers nains

Lande à Raisin d'ours

Broussaille de Saules pyrénéens



Espèces végétales associées :

- Le Phyllodoce bleu : plusieurs stations observées, espèce protégée au niveau national (annexe I)
- Le Lycopode des Alpes : une station relevée, espèce protégée au niveau national (annexe I)

MILIEUX ROCHEUX

Pelouse pionnière des dalles calcaires montagnardes

Pelouse pionnière des dalles calcaires subalpines

Pelouse pionnière des dalles siliceuses montagnardes

Pelouse pionnière des dalles siliceuses subalpines

Eboulis siliceux montagnard des Pyrénées

Eboulis siliceux alpin et subalpin

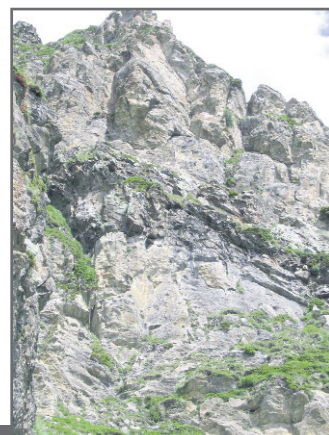
Eboulis frais de gros blocs siliceux

Eboulis pyrénéo-alpin siliceux thermophile

Eboulis calcaire pyrénéen

Falaise siliceuse pyrénéo-alpine

Falaise calcaire des Pyrénées centrales



Espèces végétales associées :

- L'Androsace des Pyrénées : présence attestée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées, espèce d'intérêt communautaire
- L'Androsace de Vandelli : présence attestée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées, espèce protégée au niveau national (annexe I)
- Le Géranium cendré : présence attestée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées, espèce protégée au niveau national (annexe I)

Espèces végétales associées :

- La Buxbaumie verte : 2 stations recensées cet été par un spécialiste des mousses, espèce d'intérêt communautaire
- Le Dicrane vert : mousse recensée (bibliographie 2002), plusieurs stations potentiellement favorables, espèce d'intérêt communautaire
- Le Polystic de Braun : fougère observée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées, espèce protégée au niveau national (annexe I)
- L'Epipogon sans feuille : orchidée observée par le Conservatoire Botanique des Pyrénées, espèce protégée au niveau national (annexe I)

L'ORGANISATION AGRICOLE ET PASTORALE DE LA ZONE

L'organisation traditionnelle des travaux agricoles se fait au cours de l'année selon l'étagement des zones en altitude :

- le **fond de vallée** où se situe le siège de l'exploitation, les prés de fauche et les cultures
- la **zone intermédiaire** comprenant les granges foraines entourées de pâtures de demi-saison
- la **zone d'estive** correspondant aux pâturages d'altitude

L'agriculture au sein des 6 communes : principales caractéristiques

32 exploitations agricoles pratiquent l'élevage extensif sur les 6 communes. Seul le renouvellement des agriculteurs âgés assurera la pérennité à long terme de ces structures. Nombre d'entre eux exercent par ailleurs une activité complémentaire (ski, thermes, déneigement, hébergement...). Tous mettent leurs animaux en estive (à 80% sur les sites).

L'utilisation collective des estives : description à grands traits

Les estives (de 1.100 à 2.800 m) sont la propriété des communes, qui les mettent à disposition des éleveurs (**droits d'usage**), regroupés en **structures associatives agréées**, les **Groupements Pastoraux**, qui assurent une **gestion collective et organisée**. Lorsqu'elles emploient des gardiens d'estive salariés, ces structures sont aussi des **Groupements d'Employeurs**.

Les Groupements Pastoraux (GP) de la zone

Les sites « Habitats » concernent tout ou partie de 6 GP :

- GP Ovin de Oô
- GP Bovin de Oô
- GP Ovin des Crabioules (Cazaux, Castillon et Saint-Aventin)
- GP Caprin de la Montagne de Cric (Saint-Mamet)
- Syndicat Pastoral Ovin Bovin Equin de Campsaure-Couradilles et Pesson (Luchon)
- GP Bovin et Equin du Massif du Céciré (Cazaux et Castillon)

Ces 6 estives couvrent 8.700 ha, dont 6.500 en zone Natura 2000 soit **56% de la superficie des sites**. Au total, elles regroupaient (durant la saison d'estive 2005) 842 bovins, 7.028 ovins, 47 équins et 228 caprins.

Le site « Oiseaux » compte en plus le GP Bovin de Superbagnères.

Les membres des GP et leur provenance

Les 6 estives regroupent, en 2005, 58 éleveurs venant de 23 communes du département (13 du canton de Luchon), dont 31 ayant droits communaux, 12 du canton et 15 extérieurs (entre 20 et plus de 50 km).

Conduite des estives

L'espace pastoral est utilisé sur une période qui se concentre de **mi-juin à fin octobre** en fonction des conditions climatiques. Les estives sont attribuées différemment selon les espèces animales ;

les **troupeaux ovins** sont dévolus aux zones de haute altitude, par nature plus pentues, plus escarpées et plus rocailleuses alors que les **bovins** paissent dans les bas de versants, replats et plateaux. La présence d'**équins** semble anecdotique au regard des effectifs mais elle est une réalité ancienne et qui per-



dure. Les **caprins**, intéressants pour la valorisation d'espaces difficiles, se concentrent sur la montagne de Cric.

Les troupeaux sont conduits sur toutes les estives par des gardiens permanents salariés, soit un total de 6 emplois (3 bergers et 3 vachers).



Avantages & Inconvénients

- | | |
|--|---|
| + Gain de fourrages | - Prédation |
| + Gain de temps pour les travaux de fenaison | - Etat des cabanes |
| + Proximité pour les éleveurs locaux | - Manque de main d'œuvre |
| | - Distance pour les éleveurs extérieurs |

Perspectives d'avenir du pastoralisme

Là encore, seul le remplacement des départs à la retraite notamment par l'accueil d'éleveurs extérieurs permettra de maintenir l'utilisation collective des espaces pastoraux.

A cet égard, les gestionnaires d'estives s'inquiètent de l'avenir du cheptel ovin transhumant, en régression régulière qui plus est confronté à la réintroduction de l'ours susceptible d'entraîner des répercussions sur la filière ovine en montagne.

L'estive est aussi, bien évidemment, un **lieu de travail et de vie**



pour les éleveurs et leurs pâtres. Beaucoup de **cabanes** ont été aménagées grâce aux financements d'« amélioration pastorale », pour répondre aux besoins légitimes de confort minimum. Toujours prioritaire, la rénovation des cabanes s'est accompagnée de la mise en place d'**équipements spécialisés** tels que : **parcs de tri** ou de **contention**, **clôtures**, aménagement de **points d'eau** et de **pistes** (accès pastoraux). Enfin, des opérations de

réouverture et d'entretien du milieu par débroussaillage ou éco-bouage peuvent avoir lieu ponctuellement. Ces interventions sont encadrées et se réalisent en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (au sein d'une Commission Locale d'Écobaouage, par exemple).

Les estives sont des éléments du **patrimoine collectif** dans le sens où les territoires pastoraux sont des lieux de convergence d'enjeux et intérêts multiples (on parle souvent, à ce titre, de **multi-usage**) ; la « cohabitation » s'y déroule généralement dans de bonnes conditions. Les GP ont d'ailleurs souhaité communiquer en direction du grand public, au travers de panneaux de signalétique pastorale, afin de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs au **respect des pratiques pastorales**.

